

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Comité d'administration suite aux élections de 2014 se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, mercredi 28 octobre 2015 à 20 heures conformément aux convocations du 20 octobre 2015.

Est inscrit à l'ordre du jour : Procès-verbal du 09 juillet 2015 ; Election d'un vice-président ; Station d'épuration – souscription d'un emprunt; Emprunt préfinancement des attributions du FCTVA ; Tiers de télétransmission – Ixchange ; Décision modificative n°1 au budget 2015 ; Contrat territorial Charlet 2016-2020 ; Schéma départemental de coopération intercommunale ; Questions diverses.

Séance du 28 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-huit octobre à 20 heures, le Comité d'Administration du SIVOM du CHARLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Authezat, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ROCHE.

Date de la Convocation du Comité d'Administration : 20 octobre 2015.

Présents : Messieurs Jean DESVIGNES, Madame Bernadette TROQUET, Monsieur Jean-Baptiste COMTE, Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ, Messieurs Frédéric GIROIX, Robert VAURE, Bernard CAILLEY, Didier FOURNIER.

Excusé : Monsieur Didier FOURNIER ;

Procuration : de Monsieur Didier FOURNIER à Madame Bernadette TROQUET ;

Secrétaire de séance : Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Comité Syndical aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2015/014 – ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de la démission de Monsieur Jean RUDEL, du conseil municipal de la commune de La Sauvetat. Il précise que cette assemblée a nommé lors de sa séance du 1^{er} septembre 2015, Monsieur Didier FOURNIER, pour le remplacer au SIVOM du Charlet.

Aussi, compte tenu que Monsieur Jean RUDEL ne remplit plus les conditions pour être vice-président du SIVOM du Charlet, compte tenu de la nomination de Monsieur Didier FOURNIER comme délégué de la commune de La Sauvetat au SIVOM du Charlet, Monsieur le Président, propose de pourvoir au remplacement du deuxième vice-président.

Madame Bernadette TROQUET, Maire de la commune de La Sauvetat, fait acte de candidature.

Unanime, le comité syndical décide que Madame Bernadette TROQUET occupera la même place que celle laissée vacante, soit deuxième vice-président.

Madame Bernadette TROQUET, a été immédiatement proclamée deuxième vice-présidente, et a été immédiatement installée.

Délibération : publiée et/ou affichée le 16/11/2015

transmise au Préfet le 19/11/2015

STATION D'EPURATION – SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Monsieur le Président fait part aux membres du Comité Syndical que la Caisse des Dépôt vient de revoir son offre et fera rapidement parvenir une proposition, cette décision est donc reportée.

2015/015 – EMPRUNT PRÉFINANCEMENT ATTRIBUTION FCTVA - Autorisation

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de l'opportunité de souscrire un contrat de prêt d'un montant total de 200 925,04 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) au taux de 0% qui représente environ 50% du FCTVA à percevoir au titre des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2015.

Le Comité d'Administration, unanime après avoir entendu l'exposé :

- est favorable à la souscription auprès de la Caisse des dépôts et consignations d'un contrat de prêt composé de deux lignes du prêt d'un montant égal pour le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA ;
- précise les caractéristiques financières principales du prêt :
 - montant maximum du prêt : 200 925,04 €
 - durée d'amortissement du prêt : 27 mois
 - dates des échéances en capital de chaque Ligne du prêt :
 - Ligne 1 du Prêt : décembre 2017
 - Ligne 2 du Prêt : avril 2018
 - taux d'intérêt actuariel annuel : 0 %
 - amortissement : in fine
 - typologie Gissler : 1A
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat.

Délibération : publiée et/ou affichée le 16/11/2015

transmise au Préfet le 19/11/2015

2015/016 – DÉMATÉRIALISATION Tiers de télétransmission Ixchange – Hélios et Acte

Dans le cadre de la dématérialisation de la comptabilité et des échanges avec la Préfecture Monsieur le Président propose l'utilisation du Tiers de Télétransmission Ixchange, pour Actes et Hélios. Ceci permettra la dématérialisation totale des pièces comptables avec la trésorerie et la mise en œuvre de la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires avec la Préfecture. Il précise qu'en complément du module de dématérialisation, il convient d'obtenir un certificat électronique Certinomis exécutif.

IXCHANGE ON-LINE dépense d'investissement		
Désignation	HT	TTC
Création et paramétrage du compte 246 300 222 00014	60,00	72,00
IXCHANGE MODULE DE DEMATERIALISATION dépense de fonctionnement annuelle		
Désignation	HT	TTC
Dématérialisation jusqu'à 49 actes		
Dématérialisation jusqu'à 49 actes budgétaires	92,80	111,36
Dématérialisation jusqu'à 49 mandats		
WEB SERVICES dépense de fonctionnement pour 3 ans		
Désignation	HT	TTC
Certificat électronique Certinomis exécutif - 3 ans	245,00	294,00

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité décide de retenir la proposition Ixchange – Tiers de télétransmission, et ne retient pas la proposition relative au certificat électronique. Il autorise Monsieur le Président à accepter le devis proposé concernant Ixchange et à adopter la convention de télétransmission avec les services de la Préfecture.

Délibération : publiée et/ou affichée le 16/11/2015

transmise au Préfet le 19/11/2015

DECISION MODIFICATIVE n°1 AU BUDGET 2015

Monsieur le Président fait part aux membres du Comité Syndical que cette décision est ajournée.

2015/017 – CONTRAT TERRITORIAL DU BASSIN DU CHARLET – Signature du contrat 2016-2020

Suite au comité de pilotage du Contrat Territorial Charlet qui s'est tenu le lundi 7 septembre à la Sauvetat, Monsieur le Président explique que les travaux d'assainissement programmés sur le SIVOM du Charlet, qui visent à améliorer la collecte des eaux usées et sont favorables à la qualité de l'eau du Charlet, peuvent être inscrits au Contrat Territorial.

Dans ce cas, les travaux étant à réaliser sous maîtrise d'ouvrage du SIVOM du Charlet, ce dernier doit signer le Contrat Territorial, et s'engager à réaliser les travaux prévus dans les délais indiqués.

Les travaux concernés, dont le montant prévisionnel s'élève à 871 850 € TTC, sont les suivants :

- du collecteur intercommunal ;
- installation d'un déversoir d'orage.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Président :

- à signer le Contrat Territorial Charlet 2016-2020 ;
- à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.

Délibération : publiée et/ou affichée le 16/11/2015

transmise au Préfet le 19/11/2015

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Le comité syndical n'étant pas concerné, ne délibère pas sur le schéma départemental de coopération intercommunale.

Adoption des délibérations n°2015-014 à 2015-017

Fin de la séance à 21 heures 15.

Le Président



Jean-Claude ROCHE.

